

# 10 OCTOBRE 2017 :

## MOBILISATION DES FONCTIONNAIRES ET DES SALARIÉ.E.S DU SECTEUR PRIVÉ, SANITAIRE ET SOCIAL



**MACRON s'attaque à nos salaires,  
à nos retraites, à nos conditions de travail  
et à la Sécurité Sociale.**

# L'austérité, ça suffit !

M. Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes Publics, annonce la suppression de 120 000 fonctionnaires, le gel des salaires et l'augmentation de la CSG... Mme Buzyn, ministre de la Santé, présente un plan d'économies record sur le budget de la Sécurité Sociale et poursuit la loi Santé ...

Après le passage en force des ordonnances sur le Code du Travail contre les salarié.e.s du privé, le gouvernement Macron/Philippe dévoile son plan d'attaque contre les fonctionnaires. Derrière les agents de la Fonction publique, ce sont les services publics eux-mêmes et la Sécurité Sociale, piliers du fonctionnement de notre société, qui sont attaqués.

### 1. PUBLIC/PRIVÉ - GEL DES POINTS D'INDICE : PERTE DE 14% DE POUVOIR D'ACHAT EN 7 ANS

Dans la droite ligne de ses prédécesseurs, Macron poursuit encore un peu plus la baisse du pouvoir d'achat des agents publics et assimilés en annonçant le gel des salaires pour fin 2017 et pour 2018.

Depuis 2000, les très faibles augmentations de la valeur du point d'indice puis son gel sur les 7 dernières années ont provoqué une chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 14 % (et ce malgré une aumône de 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017 après une mobilisation importante des agents de la Fonction publique).

Cela représente :

➤ Pour un agent de catégorie C (ouvriers/ employés) percevant 1 200 €/mois :  
**168 € de perte mensuelle ;**

➤ Pour un agent de catégorie B (Techniciens et techniciens supérieurs) percevant 1 500 €/mois : **210 € de perte mensuelle ;**

➤ Pour un agent de catégorie A (encadrement et professions à qualifications élevées, Licences et +) percevant 2 000 €/mois : **280 € de perte mensuelle.**

➔ La CGT revendique un dégel du point d'indice avec mesures de rattrapages des pertes depuis 2000.

Ce constat et nos revendications sont les mêmes pour le secteur privé et public de la santé et de l'action sociale. Le point d'indice des conventions collectives de notre secteur est très dépendant et tributaire de l'évolution du point d'indice de la Fonction publique du fait que c'est bien souvent le même financeur !

Les retraité.e.s et les pensionné.e.s sont également victimes de la dégradation de leur pouvoir d'achat.



## 2. JOUR DE CARENCE POUR LES AGENTS PUBLICS

A la différence du droit privé, le traitement (salaire) d'un.e fonctionnaire est lié à son grade et n'est aucunement corrélé aux aléas de sa production.

Pour les salarié.e.s du privé, dans plus de 80 % des cas, ce sont les employeurs qui prennent en charge les 3 jours de carence, car c'est prévu dans la convention collective.

Les fonctionnaires subissent quotidiennement la désorganisation de leurs services et établissements, l'épuisement professionnel, et maintenant la stigmatisation avec le rétablissement du jour de carence.

→ Si le gouvernement souhaitait véritablement l'équité, il supprimerait tout simplement ce jour de carence pour tous. C'est d'ailleurs ce que la CGT revendique.

↪ *Non au jour de carence !*

## 3. AUGMENTATION DE LA CSG DE 1,7 POINT : TOUJOURS MOINS DE SALAIRE POUR LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC

Parallèlement aux ordonnances contre le Code du travail, le gouvernement a annoncé le remplacement de la cotisation salariale d'assurance maladie (0,75 % pour les salarié.e.s du privé) et d'assurance chômage (2,4 %) par une augmentation de 1,7 point du taux de la CSG pour tou.te.s celles et ceux qui en sont redevables.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec ce nouveau prélèvement sur nos salaires, la réduction de

notre traitement indiciaire va se situer entre 17 et 100 € par mois. Cette ponction fera reculer encore un peu plus notre pouvoir d'achat et le montant déjà faible des pensions.

La compensation prévue par le gouvernement est tout simplement injuste : il prévoit de remplacer cette perte par une prime, versée aux seuls fonctionnaires en poste au 31 décembre 2017 — tant pis pour les nouveaux —, prime qui, bien entendu, ne rentrera pas dans le calcul des retraites. De plus, ce dispositif serait dégressif au fur et à mesure de l'avancée dans la carrière... Bref, encore une perte sèche pour les fonctionnaires dont le niveau de vie est déjà largement impacté.

→ La CGT a toujours rejeté l'étatisation des recettes de santé au détriment du salaire différé et refuse donc non seulement l'impôt CSG, mais encore plus son augmentation. À présent, Macron entend augmenter la CSG pour l'affecter aux collectivités afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation !

## 4. POUR LES SALARIÉ.E.S DU PRIVÉ ET LES AGENTS DU PUBLIC : LA REMISE EN CAUSE DES RETRAITES

Le gouvernement prévoit de s'attaquer aux retraites et aux régimes particuliers de retraite et annonce que le Code des Pensions Civiles et Militaires, ainsi que la CNRACL seraient supprimés en 2018 pour aller vers une retraite par points. Ce qui veut dire des pensions à la baisse et, en particulier, la fin du calcul basé sur les 6 derniers mois.

La CGT alerte sur les conséquences du blocage



des salaires qui impacte le montant des pensions entraînant une mise en péril de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

➔ **La CGT s'oppose à la retraite par point et revendique le maintien du calcul des pensions sur le salaire des 6 derniers mois.**

➔ *Pas touche à nos retraites, au Code des pensions civiles et militaires et à la CNRACL !*

## 5. REDUCTION DE 4 MILLIARDS D'EUROS DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE

« Nous sommes clairement sur une trajectoire de retour à l'équilibre en 2020 » a déclaré la ministre du Travail le 28 septembre.

La présentation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) confirme la brutalité du gouvernement et prévoit de réduire le déficit global de la Sécu de 3 milliards d'euros en 1 an.

L'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) progresserait de 2.3%, alors même que la Commission des Comptes estime qu'il serait nécessaire de l'augmenter de 4.5%. Une différence qui correspond à un plan d'économies de plus de 4 milliards d'euros.

Le passage du forfait hospitalier de 18 à 20 euros a lui aussi été confirmé (+10% d'un coup !). Les Complémentaires Santé annoncent déjà un surcoût qui nécessitera inévitablement une augmentation de leurs tarifs. Au final, ce seront les usagers qui devront payer.

La CGT dénonce un PLFSS donnant la priorité à l'austérité et un plan d'économie inédit.

➔ **La CGT revendique un ONDAM qui permette à notre système de Santé de répondre aux besoins de la population. Soit, a minima, le double de celui prévu par le gouvernement pour 2018.**



## 6. DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement n'épargne pas les hôpitaux. La « restructuration de l'offre de soin » constituera l'un des principaux leviers pour faire des économies (estimé à près de 1,5 milliard d'euros sur les hôpitaux).

Au travers de sa Stratégie Nationale de Santé, la ministre aggrave la politique de la loi Santé. Elle souhaite ainsi « réfléchir à la place de l'hôpital et des soins ambulatoires » en estimant par ailleurs que la création des GHT a été « une très bonne initiative ». Elle annonce notamment une accélération de la mise en place des GHT par la suppression des dérogations pour les hôpitaux spécialisés et la mise en place des projets médicaux partagés.

M. Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes Publics, annonce la suppression de 120 000 fonctionnaires. Moins de fonctionnaires, c'est plus de travail, plus de polyvalence, plus de mobilité, l'épuisement des personnels.





Selon une enquête récente, près de 50 % des professionnels de santé s'estiment concernés par le *burn out*.

La CGT dénonce la situation catastrophique dans les hôpitaux et établissements de santé résultant des plans d'économies successifs. Partout, des mutualisations, regroupements, restructurations, fusions et fermetures.

➔ **La CGT revendique l'arrêt des restructurations, des suppressions de postes et la titularisation des contractuels et emplois aidés.**

**La CGT reste opposée aux GHT et revendique l'abrogation de la loi Santé et de la loi HPST.**

## 6. DANS LA FONCTION PUBLIQUE, LE RISQUE D'UN POINT D'INDICE DIFFÉRENCIÉ MENACE LE STATUT

Au début du mois, Macron affirmait « Nous devons avoir une gestion différenciée des fonctions publiques ». Des centaines de milliers de contractuel.e.s sont maintenu.e.s dans la précarité. Les Emplois Aidés sont jetés dehors. Et le gouvernement parle d'instaurer des négociations salariales différenciées. Cela impliquerait des négociations comme dans le droit privé, par branches, par services, et ouvre la porte à des « statuts locaux » avec des salaires fixés arbitrairement et inégalitaires d'un agent à l'autre.

Le Statut Général des fonctionnaires créé en 1946 garantit l'existence d'un service public égalitaire sur tout le territoire auprès de tous les usagers. C'est le principe d'une République une et indivisible. L'annonce de M. Darmanin constitue donc une remise en question fondamentale de la Fonction publique elle-même. Le gouvernement affiche clairement son objectif d'ouverture à la concurrence et de privatisation des services publics. Pour ce faire, cela impose le démantèlement du Statut : c'est le principal verrou à faire sauter.

➔ **La CGT défend le Statut de la Fonction Publique et revendique — notamment en renforçant le titre 1 avec le maintien d'une grille indiciaire nationale pour toute la Fonction publique — d'étendre les meilleures garanties et droits à tous les agents afin de mettre fin aux disparités entre les 3 versants.**

➔ *Macron veut livrer les salarié.e.s, les agents et les services publics à la concurrence et démanteler nos garanties collectives, comme il l'a fait dans le privé avec les ordonnances contre le Code du travail !*



➔ **C'est pourquoi, à la suite des 12 et 21 septembre, les 5,2 millions de fonctionnaires et salarié.e.s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale sont appelé.e.s à faire grève unitairement et à manifester le 10 octobre 2017** (Cet appel est le fruit d'une intersyndicale regroupant la totalité des syndicats représentatifs de la Fonction publique.)

**La CGT appelle à participer à tous les rassemblements locaux.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Email : .....  
Etablissement (nom et adresse) : .....

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)**